



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Un an après : une nouvelle
étape vers la souveraineté
pour la filière fruits et légumes**



FÉVRIER 2024



Production de tomates et fraises hors-sol et pièges collants jaunes



Pommes de terre avant le tri



« Je suis heureux de retrouver un an après la filière ici, au Salon international de l'agriculture, pour marquer ensemble une nouvelle étape vers la souveraineté pour la filière fruits et légumes. Le plan que nous avons lancé lors du dernier salon résultant d'une démarche collective vise à atteindre l'objectif cible de gagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes dès 2030 et d'enclencher une hausse tendancielle de 10 points à horizon 2035. Il répond à un double enjeu, celui de la reconquête de notre souveraineté dans un secteur clé de l'alimentation et celui d'une production durable et résiliente face au dérèglement climatique. Je me réjouis du travail collectif réalisé cette année et de l'engagement collectif. Grâce au cadre cohérent et ambitieux que nous nous sommes fixé, cette année 2024 sera marquée par une poursuite de nos engagements pour accompagner la mise en œuvre du plan de souveraineté fruits et légumes, notamment par la mobilisation de 100 millions d'euros supplémentaires. »

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire



Un an après : une nouvelle étape vers la souveraineté pour la filière fruits et légumes

Le 1^{er} mars 2023, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lançait le plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes. Le cap était clair et ambitieux : gagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes dès 2030 et enclencher la hausse tendancielle de 10 points à l'horizon 2035. Un an après, une nouvelle étape est franchie vers la souveraineté de la filière notamment grâce aux nombreuses avancées mais aussi à l'enveloppe inédite avec une priorisation des financements de France 2030 pour atteindre 200 M€ en 2023, dont le déploiement de 100 M€ sur l'innovation en agro-équipements dans les exploitations. Pour 2024, un financement de 100 M€ est dédié à la filière dans le cadre de la planification écologique.



AXE A

Protection des cultures fruitières et légumières

Pour protéger les cultures, il est nécessaire d'anticiper le retrait de certaines substances actives des produits phytopharmaceutiques et d'accélérer le développement de solutions alternatives. C'est tout l'objectif de ce premier axe.

Dès le lancement du plan en 2023, le ministère a amorcé plusieurs actions en faveur de la protection des cultures

Pour identifier les potentiels retraits de substances actives

→ Création d'un groupe de travail associant tous les acteurs des filières de productions fruitières et légumières, afin d'établir un **diagnostic précis des usages menacés par un possible retrait de substances actives**. Pour ceux-ci, des mesures doivent être mises en œuvre pour assurer le maintien des productions agricoles en qualité et en quantité.

Pour améliorer la mise en œuvre de certaines procédures d'autorisation

Mise à jour du **catalogue national des usages phytopharmaceutiques** et des **documents guides européens** qui ont pu évoluer à l'initiative de la France. Les travaux se poursuivent pour améliorer le fonctionnement des mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'extension des autorisations pour utilisations mineures.

Pour accompagner la filière dans la transition et déployer des alternatives

→ **Autorisation de délivrance d'autorisations temporaires, en cas d'urgence phytosanitaire** et en absence d'alternative raisonnable disponible, pour utiliser les produits de protection des cultures qui s'avèrent nécessaires. Il s'agit pour près de la moitié d'entre eux de produits de biocontrôle et/ou de produits utilisables en agriculture biologique.

→ Ouverture d'importants chantiers pour permettre la mise au point et le **déploiement d'alternatives**. En particulier, le méta-projet «*Drosophila suzukii*» testera plusieurs méthodes pour disposer à terme d'une nouvelle approche de protection des vergers de cerisiers.

Les travaux sur la protection des cultures menés dans le cadre du Plan de souveraineté alimentaire pour les fruits et légumes ont ouvert la voie à un état des lieux plus général, concernant l'ensemble des productions agricoles. Il a permis d'élaborer le **Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives (PARSADA)** lancé au printemps 2023.

En 2024, le ministère poursuit les travaux

Le ministère poursuit ses travaux pour améliorer la capacité de protection phytosanitaire des cultures mineures et des autres cultures de fruits et légumes qui pourraient être affectées à court ou moyen terme par des retraits de substances actives.

Un nouveau programme national d'expérimentations quadriennal sera lancé au printemps 2024 pour réaliser des essais de nouveaux produits et méthodes de protection des cultures.

L'adaptation de la réglementation en matière de **délivrance des autorisations** va se poursuivre afin d'optimiser les leviers prévus par la réglementation européenne et anticiper les situations d'impasses phytosanitaires.

AXE B

Compétitivité, investissements et innovation en faveur d'une production durable, décarbonée et résiliente

La reconquête de la souveraineté en fruits et légumes passe nécessairement par une hausse structurelle de la production, intégrant pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique. Or, cette dynamique doit pouvoir s'appuyer sur des gains substantiels en compétitivité, à la fois liés au prix (notamment par la modernisation des équipements et la hausse de la productivité) et hors prix (notamment par le développement d'une production de qualité adaptée aux contraintes du changement climatique et par la structuration de la filière).



Dès 2023, ce sont **100 M€** provenant de France 2030 qui ont été mis au service de cet axe et qui se concrétisent par la mise en œuvre de diverses actions

Pour moderniser la production afin de la rendre plus compétitive et durable

Lancement de l'AMI « Agroéquipements Fruits et Légumes » de France 2030 avec 80 équipements lauréats retenus par BPI et un jury d'experts, répartis en 8 thématiques (adaptation au changement climatique, réduction de la consommation énergétique, substitution ou réduction significative des intrants chimiques...). Compte-tenu de la dynamique des demandes constatées, des réallocations entre guichets ont été effectuées pour permettre de servir un maximum de demandes sur les guichets les plus consommateurs. Ces guichets fermeront à épuisement des enveloppes et au plus tard en 2026.

Suivi de l'ouverture de 5 appels à projets sur les thématiques suivantes

Guichet Serres :

23 M€ demandés/35 M€, soit 67%

Guichet Agroéquipements F&L :

10,8 M€ demandés/20 M€, soit 54%

Guichet Irrigation :

15,7 M€ demandés/15 M€, soit 100% à guichet fermé

Guichet Agroéquipements outre-mer :

23,5 M€ demandés/25 M€, soit 94%

Guichet Agroéquipements du verger :

2,8 M€ demandés/5 M€, soit 56%

Soit au total une consommation de 78% de l'enveloppe au 23 février 2024.

Au global, le succès de ces dispositifs permet de confirmer l'intérêt des agriculteurs de la filière pour acquérir des matériels innovants leur permettant d'accélérer leur transition agroécologique.

Pour aller plus loin :

www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition

En 2024, l'objectif est au renforcement de la transition de la filière fruits et légumes notamment grâce à la mobilisation de **100 M€** de la planification écologique

Plusieurs dispositifs prendront la suite des guichets « France 2030 » et ouvriront à partir du printemps 2024

Des dispositifs dédiés à la filière

AAP Rénovation du verger pour adapter les variétés au climat :

20 M€ (en plus des 4 M€ de l'AAP FAM existant)

Guichet Serres pour décarboner les serres maraîchères :

30 M€

Guichet Agroéquipements F&L :

40 M€ (dont 10 M€ dédiés aux agroéquipements du verger)

Des dispositifs génériques, ouverts à toutes les filières (au moins 10 M€) :

Guichet Maturation

(ouvert à toutes les filières hors OM)

AAP Projets de territoires

(ouvert à toutes les filières hors protéines végétales et bio)

Guichet Agroéquipements Phyto

(ouvert à toutes les filières)

L'ensemble de ces dispositifs sera également décliné dans les outre-mer en 2024.

Les listes de matériels éligibles seront co-construites avec les représentants professionnels.

Afin d'engager une réflexion collective de moyen terme sur l'adaptation du verger aux enjeux de souveraineté alimentaire, de changement climatique et sanitaires, **des stratégies régionales de plantation seront co-construites sous l'égide des DRAAF/DAAF avec les acteurs locaux de la filière arboricole.**



AXE C

Recherche, innovation, expérimentation et formation

Trois grands types d'actions de recherche, innovation et expérimentation ont été retenus. Elles visent tout d'abord à mettre au service des acteurs des connaissances actionnables afin d'amplifier la valorisation des travaux et des résultats existants en réponse aux besoins immédiats des professionnels. Il s'agit également de poursuivre et de renouveler le soutien aux actions R&D pour les thématiques prioritaires, en mobilisant en particulier les leviers du PNDAR/CASDAR, de France 2030 et désormais de la planification écologique. Enfin, il s'agit de construire de manière coordonnée une feuille de route de recherche et innovation ambitieuse dont la mise en œuvre répondra aux enjeux de demain.

En 2023, les travaux ont porté principalement sur l'amplification du soutien aux projets R&D et sur le déploiement de l'offre de formation continue spécifique

Amplification du soutien aux projets R&D

→ 6 M€ alloués à 15 nouveaux projets portés par la filière fruits et légumes, dans le cadre des AAP CASDAR 2023, dont 2,5 M€ pour la protection des cultures des fruits et légumes transformés.

→ Dans le cadre de France 2030 : plusieurs nouveaux dispositifs lancés en 2023, tels que les PEPR agroécologie et numérique, sélection végétale avancée ou les grands défis robotique agricole ou biocontrôle et biostimulation qui bénéficient à la filière fruits et légumes.

Déploiement de l'offre de formation continue spécifique

→ Lancement d'appels d'offres tenant compte des priorités de la filière.

→ Financement et organisation de modules de formation.

En 2024, le ministère souhaite accélérer les travaux amorcés en faveur de la recherche et de l'innovation

Sélection et lancement de nouveaux projets de R&D

→ Des moyens renforcés sur le CASDAR.

→ De nouvelles opportunités de financement des projets prioritaires, via France 2030 et la planification écologique.

→ En lien avec l'axe A, mise en œuvre du PARSADA qui permettra de répondre aux problématiques d'urgence.

Élaboration de la feuille de route recherche et innovation

Déploiement de l'offre de formation continue spécifique

→ Offre de plus de 60 actions spécifiques aux fruits et plus de 70 actions spécifiques aux légumes

AXE D

Dynamisation de la consommation de fruits et légumes dans le modèle alimentaire

La dynamisation de la consommation de fruits et légumes et son accessibilité à tous représentent un enjeu majeur en termes de santé publique et de souveraineté alimentaire. En effet, seuls 28 % des adultes de 18 à 54 ans consomment 5 fruits et légumes par jour, et 23 % des enfants de 6 à 17 ans.

En 2023, l'État et les professionnels se sont pleinement mobilisés pour soutenir la consommation de fruits et légumes, notamment grâce à plusieurs dispositifs

Pour favoriser la consommation de lait et de fruits à l'école

→ Simplification de la mise en œuvre du **programme lait et fruits dans les écoles** qui a permis une bien meilleure mobilisation des fonds européens (+80% sur un an). Près de 7 M€ ont été consommés pour la filière fruits et légumes.

→ Mobilisation du programme pour financer de nouvelles **mesures de communication et d'éducation à l'alimentation**, à hauteur de 2 M€ pour les fruits et légumes.

Pour aider le plus grand nombre à accéder à une alimentation de qualité

Attribution de 40 M€ à 13 associations d'**aide alimentaire pour l'achat de fruits, légumes, légumineuses et produits sous labels de qualité** dans le cadre du volet national du programme « mieux manger pour tous ». En outre, 478 projets de solidarité entre producteurs agricoles, collectivités, associations et bénéficiaires bénéficieront d'une enveloppe de 20 M€ dans le cadre du volet local.

Pour favoriser l'achat de produits durables et de qualité en restauration collective

Lancement de deux nouveaux guides publiés par le CNRC.

Pour ancrer les projets d'alimentation saine et durable dans les territoires

Reconnaissance par l'État de **435 projets alimentaires territoriaux** couvrant environ 2/3 de la population française.

En 2024, les travaux en faveur de la dynamisation de la filière se poursuivront avec notamment, une avancée particulière sur les projets alimentaires territoriaux

Dans la continuité du programme **lait et fruits à l'école**, le rythme de consommation des crédits européens devra se poursuivre en 2024 et les années suivantes, avec en particulier **de nouveaux appels à projets « promotion et mesures éducatives »** (6 M€ en 2024).

Le soutien de l'État aux projets alimentaires territoriaux (PAT) va se prolonger avec notamment plus de 2 M€ pour les PAT émergents dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation (PNA).

La structuration des réseaux aux niveaux national et régional est un objectif central pour l'émergence et la montée en puissance des PAT.

La gouvernance nationale et la mise en ligne du **portail internet « France PAT »** permettront de caractériser les actions liées aux fruits et légumes et de partager les outils/bonnes pratiques.

La communication sur une alimentation saine et durable, y compris en ce qui concerne les fruits et légumes, est appelée à être pleinement intégrée dans les réflexions sur la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.

Pour aller plus loin :

<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>

<https://solidarites.gouv.fr/programme-mieux-manger-pour-tous>







SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

